**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

**Conseil municipal du 19 septembre 2019****Compte-rendu de séance**

L'an deux mil dix-neuf, le **19 septembre**, le Conseil Municipal de la Commune de RONGÈRES, légalement convoqué le *12 septembre 2019* s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Madame Michelle BERTHIER**, Maire.

**Etaient présents** : Lionel CHIGNOL, Chantal DESSERT, Nathalie GADET, Philippe GENIN, Michel MAITRE, Christophe MINET, Olivier PISSOCHET, Laurent POURRET, Dominique VERDIER

**Etaient absentes excusées** : Isabelle de CHAVAGNAC, Bertrand GAUTHIER, Brigitte MAITRE, Catherine PISSOCHET, Hervé POIGNÉ,

**Pouvoir(s) donné(s)** : à Michelle BERTHIER par Isabelle de CHAVAGNAC, à Nathalie GADET par Brigitte MAITRE, à Chantal DESSERT par Catherine PISSOCHET et à Christophe MINET par Hervé POIGNÉ.

☞ Mise au vote du compte rendu du conseil municipal du 9 juillet 2019 :

POUR : à l'unanimité    ABSTENTION : 0    CONTRE : 0

### **1) Décisions modificatives au budget principal (M14)**

Ⓢ Budget M14 - Décision Modificative n°2

Madame le Maire informe de l'achat d'un four mixte électrique / vapeur pour la cantine scolaire et demande l'autorisation d'approvisionner le programme d'investissement P68 - achat de matériels, article 2188 - autres immobilisations pour le paiement de la facture d'un montant de 3 396 €. Il ne reste à ce jour que 1 064.36 € sur l'opération d'investissement visée. Elle propose la décision modificative suivante :

**Dépenses** - opération 92 - travaux au Foyer La Forterre

2181 - installations générales, agencement et aménagements divers : - 2 400 €

**Dépenses** - opération P68 - Achat de matériels

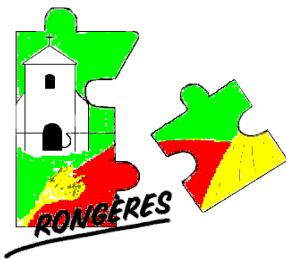
2188 - autres immobilisations corporelles : + 2 400 €

Madame le Maire soumet la décision modificative au vote des membres présents :

☞ **Le Conseil réunit vote à l'unanimité pour** l'inscription de cette seconde décision modificative au budget principal M14.

Chantal DESSERT trouve cependant regrettable que l'on soit dans l'obligation de prendre des crédits sur une opération qui devait financer l'achat de stores pour le Foyer Socioculturel et précise qu'à l'occasion du dernier thé dansant, les aînés ont dû monter sur des chaises pour occulter les baies vitrées.

Michel MAITRE précise qu'il reste assez de crédits pour au moins équiper les baies vitrées de la salle de réception. Le devis reçu à l'occasion du budget sera repris sans tarder.



## MAIRIE DE RONGÈRES

03150

### © Prévisions d'équipements à passer en investissement en 2020

Madame le Maire informe les conseillers des demandes d'équipements reçues récemment et précise que les achats seraient réalisés en 2020 :

- 1 aspirateur pour la garderie et la salle de classe des Tilleuls
- 1 imprimante laser pour la garderie et la salle de classe des Tilleuls
- 1 table réfrigérée pour la cantine.

Concernant l'imprimante laser, une monochrome serait plus économique. Les élus souhaitent avoir une idée plus précise du nombre de copies envisagé afin de déterminer le type d'imprimante à acheter.

En ce qui concerne la table réfrigérée pour la cantine scolaire, Monsieur BRAYAC propose de vendre son propre matériel à la commune. Madame le Maire fait circuler la photo et annonce le prix de 1 300 € pour ce matériel d'occasion. Elle précise qu'il manque en effet de zones froides en cuisine : le réfrigérateur en place est un réfrigérateur ménager et est donc vite plein. Elle informe que M. BRAYAC travaille différemment de Dilane en faisant des commandes à la semaine chez les fournisseurs ce qui lui impose d'avoir des espaces de stockage plus importants.

Chantal DESSERT s'inquiète du lieu d'implantation de cette table car la cuisine est assez étroite. Michel MAITRE l'informe que M. BRAYAC envisage de la placer au centre de la pièce ce qui lui permettra également de s'en servir comme plan de travail.

Lionel CHIGNOL souhaite savoir si la plateforme AGRILocal est sollicitée par la cantine cette année. Chantal DESSERT l'informe que des producteurs locaux ont déjà été contactés pour des approvisionnements mais pas Agrilocal en tant que tel.

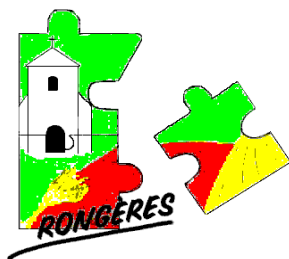
## **2) Assainissement**

En préambule, Madame le Maire tient à alerter le conseil sur la situation intenable dans laquelle se trouve la commune, en quasi cessation de paiement (elle rappelle que dans ce cas de figure, le Préfet peut prendre la gestion en direct de la commune) en raison de la négligence du maître d'œuvre parti en vacance en août malgré nos rappels, sans avoir transmis à l'Agence de l'Eau les notifications de marché indispensables au versement du premier acompte de subvention. Début septembre, une nouvelle ligne de trésorerie de 50 000 € a été souscrite, la précédente étant arrivée à échéance et remboursée. Un emprunt reste à débloquer pour un montant de 80 000 €. Ces leviers devront permettre de faire face aux travaux se faisant tous dans les délais, en attendant les subventions. Elle souligne que l'entreprise THEVENET est arrivée pour les travaux sur la toiture des Erables.

### © Point sur l'avancée des travaux

Lionel CHIGNOL informe qu'au niveau de la nouvelle station, il reste le gazon à planter et les haies à créer. En revanche, les mauvaises herbes ont poussé et il serait judicieux d'en faire part au SIVOM pour qu'un désherbage soit réalisé. La station fonctionne bien.

Michel MAITRE précise que les réseaux sont terminés. Il reste un branchement à faire rue Paul MICHALET, certainement en octobre. Les élus s'inquiètent de la réfection des routes ayant été ouvertes. Michel MAITRE informe que les bitumes seront refaits lorsque les essais de compactage et d'étanchéité seront réalisés, ce qui ne devrait plus tarder.

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

© Point financier**Dépenses réalisées à ce jour :** **161 397.60 €**

SPL 63 :	151 190.23 €
SAS BHD Environnement (sous-traitant de la SPL) :	4 218.00 €
SIVOM (branchement eau station) :	988.97 €
AC Environnement (dignostics) :	1 946.40 €
LARBRE (maîtrise d'œuvre) :	3 054.00 €

**Reste en crédit :**

Station d'épuration :	5 512.80 €
Création du réseau de transfert :	soldé
Renouvellement des réseaux :	246 317.60 €

**En cours :**

COLAS - situation n°1 :	74 263,89 € TTC
-------------------------	-----------------

**Emprunts réalisés :**

100 000 € - Caisse d'Épargne d'Auvergne  
 80 000 € restent à réaliser.  
 Souscription d'une ligne de trésorerie de 50 000 €.

**SUBVENTIONS :**

Demandes d'acompte faites auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.  
 Versement de 16 527 € du Conseil Départemental en date du 17/09/2019.

En aparté, Madame le Maire profite de ce point finances pour annoncer l'accord du Conseil Régional d'Auvergne d'allouer une subvention de 20 000 € à la commune de RONGÈRES dans le cadre des travaux au groupe scolaire des Erables. L'information lui a été transmise ce jour.

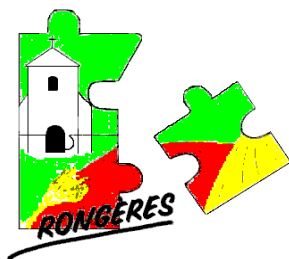
**3) Personnel communal**© Organisation du service en l'absence programmée d'Amandine PUY

Madame le Maire informe qu'Amandine PUY, actuelle agent d'animation responsable des temps périscolaires et ATSEM en classe de maternelle, doit prochainement être arrêtée pour raison médicale pour une durée de 4 mois.

Avant de présenter les propositions d'organisation du service sur cette période, elle précise aux membres du conseil avoir reçu Audrey MAITRE qui a sollicité un rendez-vous. Cette dernière lui a fait part de son état de grossesse, le bébé étant prévu pour fin mars, début avril 2020.

Dans ces conditions et suite à une réunion de travail, avec élus et agents concernés, réunie le mercredi 11 septembre dernier, deux propositions de plannings sont présentées au conseil municipal concernant les temps de travail d'Isabelle DRIGEARD, Audrey MAITRE et éventuellement une troisième personne à recruter.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur les plannings et sur le recrutement d'une personne supplémentaire afin de pourvoir au remplacement d'Amandine.

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

**1. Recrutement :**

Après discussion, le conseil est à l'unanimité favorable au recrutement d'une personne supplémentaire afin de faciliter le fonctionnement du service en l'absence d'Amandine. Il s'accorde à l'unanimité pour que la personne recrutée soit en fonction à la rentrée des vacances de Toussaint.

Devant l'urgence de la situation, Philippe GENIN a proposé à Michel MAITRE de rencontrer son fils Florent, qui a accepté d'être candidat. Michel s'est alors engagé avec lui n'ayant pas connaissance de la candidature de Julie BRUNIAUX, déposée le lendemain matin.

Madame le Maire annonce qu'Isabelle de CHAVAGNAC a fait part de ses réserves par écrit quant au recrutement de personnel, enfants d'élus. Cette situation, précise Mme le Maire, est gênante non seulement vis-à-vis des administrés pour favoritisme mais surtout vis-à-vis du personnel : en effet, le soupçon de protection particulière pèse sur eux. A ce titre, Mme le Maire demande à ce que les conseillers concernés n'interviennent pas auprès du personnel pour éviter toute ambiguïté.

Après discussion, le Conseil se prononce de la façon suivante : *Philippe GENIN ne participa pas au vote*

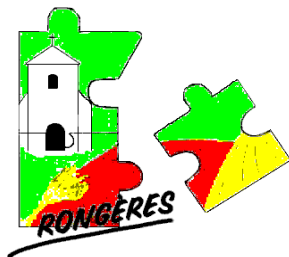
→ 12 votes pour le recrutement de Florent GENIN et 1 abstention

**2. Planning :**

Après étude des plannings présentés, le Conseil se prononce de la façon suivante : *retrait de Michel MAITRE et de Philippe GENIN du vote*

→ 11 votes pour et 1 abstention concernant la deuxième proposition de plannings, à savoir :

Isabelle DRIGEARD				
<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
7 h 00 à 9 h 00 Garderie	7 h 00 à 9 h 00 Garderie		7 h 00 à 9 h 00 Garderie	7 h 00 à 9 h 00 Garderie
9 h 00 à 12 h 00 Classe Cycle 1 et 2	9 h 00 à 12 h 00 Classe Cycle 1 et 2		9 h 00 à 12 h 00 Classe Cycle 1 et 2	9 h 00 à 12 h 00 Classe Cycle 1 et 2
12 h 00 à 13 h 30 Récréation	12 h 00 à 13 h 30 Récréation		12 h 00 à 13 h 30 Récréation	12 h 00 à 13 h 30 Récréation
			15 h 30 à 16 h 30 administratif garderie	
16 h 30 à 18 h Garderie	16 h 30 à 18 h Garderie		16 h 30 à 18 h Garderie	
8 heures	8 heures		9 heures	6 heures 50
31 heures 50 (31 h 30)				

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

<b>Audrey MAITRE</b>				
<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
		8 h 30 à 12 h 15 Ateliers		
13 h 00 à 16 h 45 Classe cycle 1	13 h 00 à 16 h 45 Classe cycle 1		13 h 00 à 16 h 45 Classe cycle 1	13 h 00 à 16 h 45 Classe cycle 1
16 h 45 à 18 h 45 Garderie	16 h 45 à 18 h 45 Garderie	14 h à 15 h 30 Ménage	16 h 45 à 18 h 45 Garderie	16 h 45 à 18 h Garderie
5 heures 75	5 heures 75	5 heures 25	5 heures 75	5 heures
27 heures 50 (27 h 30)				

<b>Florent GENIN</b>				
<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
7 h 30 à 9 h 00 garderie	7 h 30 à 9 h 00 garderie	7 h 00 à 13 h 00 Ateliers	7 h 30 à 9 h 00 garderie	7 h 30 à 9 h 00 garderie
9 h 00 à 12 h 00 Classe cycle 1	9 h 00 à 12 h 00 Classe cycle 1		9 h 00 à 12 h 00 Classe cycle 1	9 h 00 à 12 h 00 Classe cycle 1
12 h 00 à 13 h 30 Récréation	12 h 00 à 13 h 30 Récréation		12 h 00 à 13 h 30 Récréation	12 h 00 à 13 h 30 Récréation
				16 h 30 à 18 h 45 Garderie
6 heures	6 heures	6 heures	6 heures	8 heures 25
32 heures 25 (32 h 15)				

**Marie-Christine BUSSEROLLES** : 30 minutes de plus les lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs de 16 h 30 à 17 h en attendant l'arrivée de Florent ou d'Audrey.

© Contrat de travail de Monsieur Jean-Pierre BRAYAC

Conformément au Conseil Municipal du 9 juillet dernier, Madame le Maire confirme que Monsieur BRAYAC a été recruté sur un contrat annualisé de 19 h 30 semaine.

Or, à ce jour, elle précise qu'il travaille sur une base de 21 h 30 annualisées par semaine comme suit :

8 h à 12 h : préparation des repas,

12 h à 13 h 15 : service,

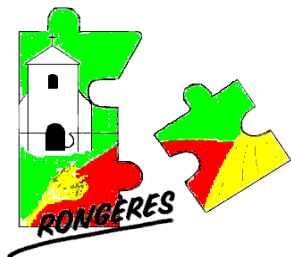
13 h 15 à 14 h : ménage,

14 h à 14 h 20 : pause,

14 h 20 à 15 h : administratif

-> soit 6 h 40 sur 4 jours.

En effet, à la différence de ce qui se faisait précédemment, Monsieur BRAYAC gère toute la partie administrative du fonctionnement de la cantine scolaire : relations avec les fournisseurs, commandes, relevés obligatoire dans le cadre des règles d'hygiène et sécurité, ménage de la cuisine...



## MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Madame le Maire propose donc de revoir la quotité de travail notée dans le contrat initial de Monsieur BRAYAC pour que ce dernier soit rémunéré à la hauteur du travail effectué et demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition de modification : passer de 19 h 30 à 21 h 30 annualisées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal est à l'unanimité favorable à l'augmentation des heures prévues au contrat de travail de Monsieur BRAYAC. Son contrat passera ainsi de 19 h 30 annualisées à 21 h 30 annualisées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

### © Absence de Jean-Yves LEBAS

Madame le Maire informe l'assemblée que Jean-Yves LEBAS, agent technique, est arrêté depuis le 21 août dernier et a récemment été prolongé jusqu'au 7 octobre inclus. Se pose ainsi la question du soutien à apporter à Didier GROSELLER, agent technique. Olivier PISSOCHET précise avoir eu Didier au téléphone et ce dernier aurait confirmé qu'il réussissait à gérer le travail communal malgré l'absence de son collègue.

Christophe MINET évoque le temps passé par les agents pour le transport des tables destinées aux manifestations des associations communales. Il serait nécessaire que les associations prennent en charge ce transport de tables, sous la surveillance de Didier qui les leur remettrait et les réceptionnerait en retour.

Madame le Maire pose le problème des associations telles que le Club de l'Amitié. En effet, l'association est en majorité composée de femmes, d'un certain âge, et elle trouve inconcevable de leur faire transporter les tables.

En réponse à cette inquiétude, il est proposé que dans ces conditions exceptionnelles, des membres du conseil puissent s'en charger.

Après discussion, il est donc convenu d'expliquer aux associations la nécessité de venir chercher les tables, chaises, bancs et de les rendre sous la surveillance de Didier qui les aidera à charger et à décharger.

### **4) Point sur la rentrée scolaire 2019 / 2020**

Madame le Maire donne la parole à Chantal DESSERT.

### © Les effectifs

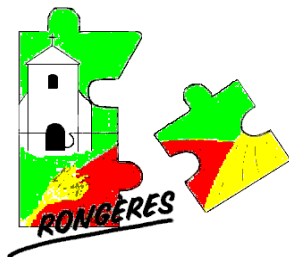
20 élèves en Petite et Moyenne Sections dont 12 enfants de MONTOLDRE - Classe encadrée par Carine DUMEIL ;

18 élèves en Grande Section, CE1 et CE2 - Classe encadrée par Estelle MAITRE ;

21 élèves en CP, CM1 et CM2 - Classe encadrée par Candice LEBOURG qui assure également la direction de l'école.

Une nouvelle AVS a également été affectée à l'école cette année : Mme Caroline HEVIN.

Au niveau périscolaire, les effectifs sont en hausse depuis la rentrée avec une fréquentation régulière d'environ 17 enfants matin et soir et 14 enfants le mercredi matin.



## MAIRIE DE RONGÈRES

03150

© Le matériel

Madame le Maire fait état de plusieurs réalisations et/ou demandes :

Les tableaux blancs budgétés cette année ont été fixés par Didier cet été dans la classe des Erables et celle des Tilleuls.

Les 4 ordinateurs de la classe des Tilleuls ont dû être pris en charge par un informaticien pour réinstallation du système d'exploitation. La boxe de la classe a également été changée par ORANGE.

L'ancien copieur qui a été remplacé l'année dernière et mis en dépannage classe des Tilleuls est cette fois-ci hors service. La directrice demande à ce qu'il soit enlevé.

Elle demande également à ce que les enseignantes et les agents de l'école puissent avoir une information sur l'emplacement des compteurs, coffrets et autres dispositifs de sécurité. Elle réitère sa demande d'alarme car la corne de brume n'est pas entendue par ses collègues de maternelle et des Erables. Olivier PISSOCHET propose de se rendre aux écoles le 30 septembre entre 12 h et 13 h pour les coffrets et compteurs. La date sera proposée aux enseignantes et confirmée à ce moment-là.

Concernant l'alarme, le plus règlementaire serait de mettre une alarme sur chaque site : 1 aux Tilleuls et 1 aux Erables et maternelle car il est vrai qu'à ce jour, considérant la distance qui les sépare, il n'est pas facile de communiquer sur un éventuel problème d'un site à l'autre.

La discussion s'oriente vers l'aspect sécurité au niveau du trottoir de l'accueil de loisirs. Philippe GENIN fait remarquer que les parents se garent sur le trottoir devant la garderie pour aller récupérer leurs enfants ce qui pose un réel problème de sécurité au vu de la distance par rapport à la route. Il est proposé de réfléchir pour faire en sorte de cloisonner et sécuriser cette sortie de bâtiment et de limiter voire rendre impossible le stationnement à cet endroit. Pourquoi ne pas faire un passage piétonnier jusqu'au parking par exemple ?

### **5) Contrôle URSSAF - suite.**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la réception d'une mise en demeure assortie de pénalités pour non-paiement de la somme due à la suite du contrôle réalisé en février dernier alors que nous n'avions pas reçu de facture pour justifier d'un quelconque paiement auprès de la trésorerie.

Madame le Maire informe avoir sollicité par écrit l'URSSAF pour une remise des pénalités. Sur les 13 € de pénalités, la commune a finalement été exonérée de 7 €.

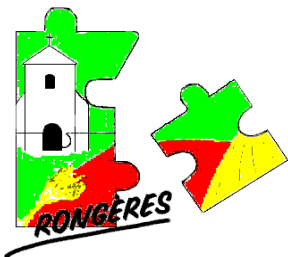
### **6) Réorganisation des trésoreries municipales.**

Madame le Maire informe le conseil municipal avoir reçu, comme tous les maires du département, un courrier de la DGFIP sous couvert du Ministère des Comptes et des Finances Publiques, sur la réorganisation des trésoreries municipales jusqu'en 2022. Elle remet à chacun une carte des changements à venir sur l'ensemble du département.

### **7) Prochaines manifestations communales.**

✓ Cérémonie du 11 novembre :

Rassemblement à 9 h 15 pour une cérémonie à 9 h 30 au monument suivie d'un vin d'honneur, salle des Ursulines.



## **MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

### ✓ Repas du CCAS :

Prévu le vendredi 15 novembre au Foyer la Forterre. Réunion du CCAS le lundi 23 septembre 2019 à 17 h 45 en mairie.

### **8) Adhésion des communes de Montluçon, Moulins et Vichy au SDE03.**

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE 03, Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier regroupant 314 communes de l'Allier (toutes sauf Montluçon, Moulins et Vichy) et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le SDE 03 a reçu une demande d'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy, souhaitant adhérer au titre de la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ces demandes d'adhésion font suite aux délibérations suivantes :

- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Montluçon en date du 27 juin 2019
- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Moulins en date du 14 juin 2019
- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Vichy en date du 24 juin 2019

Le SDE 03 a approuvé les demandes d'adhésion par délibération du comité syndical le 11 juillet 2019.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient maintenant aux conseils municipaux et conseils communautaires des communes et EPCI à fiscalité propre adhérant au syndicat de se prononcer sur cette adhésion.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion des villes de Moulins, Montluçon et Vichy au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **9) Sécheresse 2019 : demande de reconnaissance de l'état de calamité agricole.**

Madame le Maire fait part d'un mail de Monsieur DUFREGNE, Député de l'Allier, sollicitant les communes de l'Allier à délibérer pour être reconnue en état de calamité agricole. Madame le Maire informe l'Assemblée que plusieurs agriculteurs ont en effet fait part des dégâts occasionnés par la sécheresse sur leur activité et des coûts importants induits.

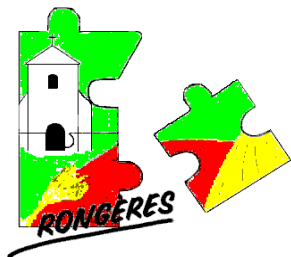
Ils estiment la perte de rendement très conséquente. Ces pertes compromettent l'équilibre de trésorerie dans les exploitations et engendrent des frais importants inhabituels tant pour nourrir le bétail depuis plusieurs semaines que pour pallier les pertes de rendements.

Le phénomène de sécheresse se répète et perdure actuellement ce qui amplifie les pertes à venir et les frais. Nombreux sont les agriculteurs qui sont dans une situation financière alarmante et dans un état psychologique préoccupant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De solliciter auprès de l'État la reconnaissance de l'état de calamité agricole sécheresse pour l'année 2019 et ce sur tout le territoire de la commune de RONGERES ;



**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

- De solliciter l'État pour que les agriculteurs puissent bénéficier d'aides au titre de ce fléau et que soient notamment de plus appliqués des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.).

Madame le Maire fait également part au Conseil Municipal du dépôt actuellement en mairie par les administrés de dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. En effet, nombreux sont ceux à constater des dégâts importants et consécutifs à la sécheresse sur leur propriété.

### *Questions diverses*

#### *☞ Travaux au groupe scolaire des Erables*

Les volets roulants ont été posés début septembre par la menuiserie MARTN sur les fenêtres de la classe d'Estelle MAITRE aux Erables.

Les devis proposés par l'entreprise SARL RP Bâtiment de Varennes sur Allier pour l'isolation à 1 € des combles des écoles ont été validés.

Fin de séance : 21 heures

<u>Michelle BERTHIER, Maire</u>	<u>Lionel CHIGNOL</u>	<u>Isabelle de CHAVAGNAC</u>  <i>Absente excusée Pouvoir à Mme le Maire</i>
<u>Chantal DESSERT</u>	<u>Nathalie GADET</u>	<u>Bertrand GAUTHIER</u>  <i>Absent excusé</i>
<u>Philippe GENIN</u>	<u>Brigitte MAITRE</u>  <i>Absente excusée Pouvoir à Nathalie GADET</i>	<u>Michel MAITRE</u>
<u>Christophe MINET</u>	<u>Catherine PISSOCHET</u>  <i>Absente excusée Pouvoir à Chantal DESSERT</i>	<u>Olivier PISSOCHET</u>
<u>Hervé POIGNÉ</u>  <i>Absent excusé Pouvoir à Christophe MINET</i>	<u>Laurent POURRET</u>	<u>Dominique VERDIER</u>